

Fiche 10 : Puits d'infiltration

DÉFINITION

Le puits d'infiltration est utilisé exceptionnellement. Sa mise en place est soumise à autorisation de la commune.

Il sert à conduire les effluents ayant subi un traitement complet à travers une couche imperméable, vers une couche sous-jacente du sol perméable.

Il est placé après les dispositifs de traitement et ne devra donc jamais recevoir les effluents sortant directement de la fosse toutes eaux.

Il est le seul exutoire possible de la filière de traitement que constitue le filtre à sable vertical drainé (cf. Fiche n°8).

CONDITIONS DE RÉALISATION

- **Géologie** : Nécessite une perméabilité du sous-sol sous-jacent (couche profonde) la plus forte possible.
- **Protection de l'environnement** : Aucun risque de contamination d'une nappe phréatique ne doit être identifié.
- **Réglementation** : L'implantation d'un puits d'infiltration est soumise à l'obtention d'une **autorisation préalable de la commune** (ou du SPANC).

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement se fait en fonction du nombre de pièces principales (PP) pour les maisons d'habitation individuelle.

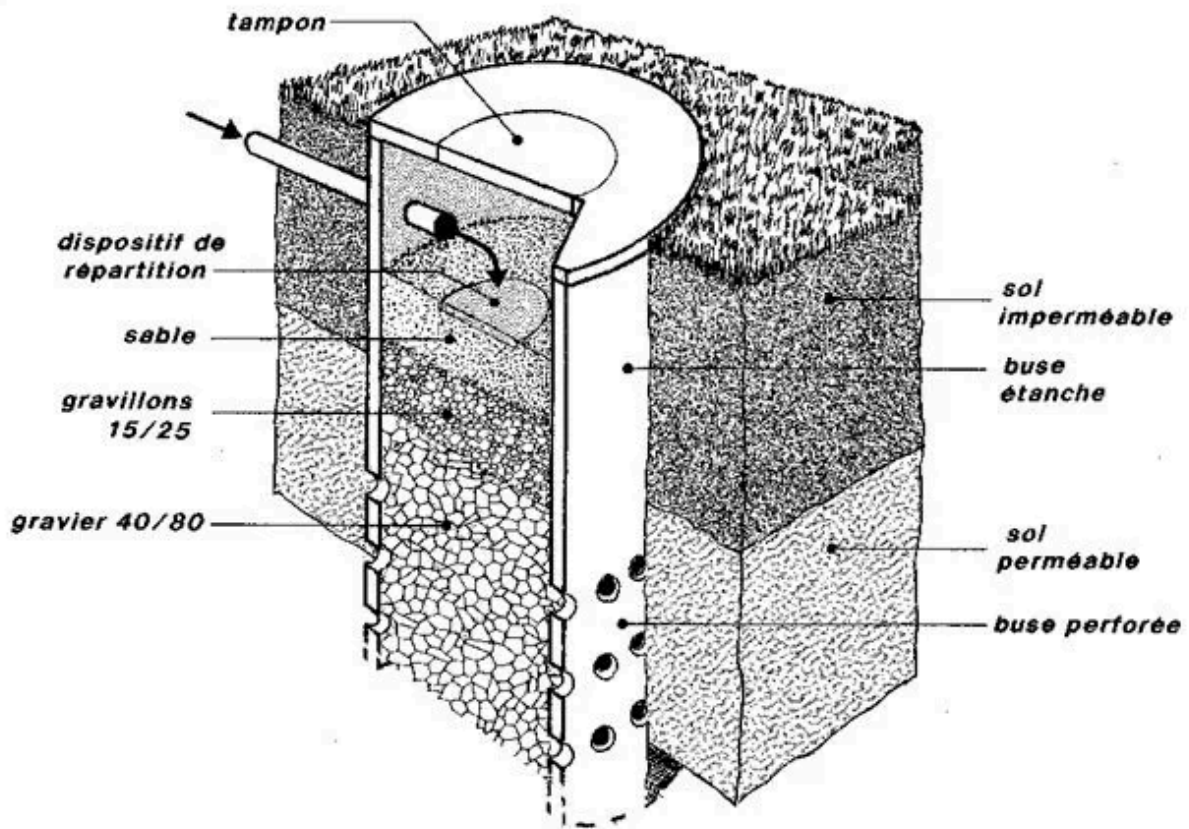
- **Règle de calcul** : La partie inférieure du puits (zone d'infiltration) doit présenter une surface totale de contact minimale (calculée sur le fond + les parois latérales perforées) de **2 m² par pièce principale**.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE RÉALISATION

Le puits est constitué de deux sections distinctes :

1. **Partie haute (étanchéité)** : Composée de buses en béton non perforées. Cette zone doit être étanche jusqu'à **0,50 m minimum** sous le niveau d'arrivée des eaux traitées pour éviter les infiltrations en surface.

2. **Partie basse (infiltration)** : Composée de buses perforées situées au niveau de la couche de sol perméable.
3. **Remplissage** : Le puits doit être rempli jusqu'au tuyau d'amenée des eaux traitées par des matériaux granulaires d'apport (type **gravier 40/80**).



Source : cahiers techniques contrôle de l'assainissement non collectif (étude sur l'eau n°86)